

Conseil Municipal du 15 Mai 2023
DELIBERATION N° 2023 – 37

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 4 mai 2023

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Monsieur CLAVAGUERA Marcel à Monsieur OLIVE Robert

Madame SERRANO Corinne à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur FERNANDEZ Alain à Madame TORRES Sylvie

Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette

Monsieur KOHLER Eddy à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement :

Opération	Fonction	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
				<u>Diminution</u> Crédits	<u>Augmentation</u> Crédit	<u>Diminution</u> Crédits	<u>Augmentation</u> Crédit
SECTION INVESTISSEMENT							
114	023	2051	Concessions et droits similaires, logiciels...		4 452.00 €		
117	212	2128	Autres agencements et aménagements terrains		7 800.00 €		
116	020	2135	Installation gale, agencements, aménagements des constructions		1 820.00 €		
126	823	2158	Autres installations matériel outillage technique	8 229.00 €			
127	020	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	5 843.00 €			
			Total investissement	14 072.00 €	14 072.00 €	- €	- €
			TOTAL GENERAL		- €		- €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

Accusé de réception en préfecture
066-21660023-20230515-CM1505DEL202337-BF
Date de télétransmission : 16/05/2023
Date de réception préfecture : 16/05/2023

ACCEPTTE les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°1.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 17 mai 2023
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *télérecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

